

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 juin 2016
CO 058 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 50

Votants : 44

Etaient présents Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Bénédicte LAMY, Jean-Louis DUFOUR, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, , Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Frédéric LAMBERT, Monique BALLERY, Gérard BOUDIER, Jean-Baptiste MERILLOT, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET.

Etaient absents : Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Raphaël GAGNEUR.

Convocation faite le : 14 juin 2016

Objet : Approbation du RPQS 2015 du SPANC.

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 15 juin 2016 ;

VU le RPQS 2015 présenté en Commission et transmis à tous les conseillers à l'appui de la convocation à la séance de ce jour ;

ENTENDU l'exposé de Madame Colette GIRARD, Vice-Présidente Déléguée à l'Environnement portant sur l'activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (le SPANC) et sur le rapport à établir et présenter chaque année à l'Assemblée (le RPQS), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2224-5 ;

CONSIDERANT que le RPQS est soumis à l'Assemblée délibérante et qu'il est ensuite mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CGCT, que chaque commune de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny sera destinataire du rapport afin de le tenir à disposition des usagers ;

CONSIDERANT que le contenu du RPQS constituant indicateurs spécifiques est fixé par arrêté ministériel, et notamment les indicateurs descriptifs et de performance ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir débattu,

A l'unanimité

1 / PREND acte de l'existence du RPQS 2015 présenté ;

2 / N'EMET aucune observation ;

3 / DEMANDE au Président de procéder aux diffusions et mises à disposition dans les conditions ci-dessus.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que des us
Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président,

Jean François GAILLARD

